



Projet d'école : possibilité de récupérer les droits ?

Par **nattyhead**, le **01/07/2009** à **10:17**

Bonjour,

Issu d'une école de multimédia (en université), j'avais eu un projet d'école : un jeu video en ligne réalisé par la promotion complète (30 élèves).

Ayant maintenant plus d'expérience, j'aimerais relancer le projet avec un ami dans le but :

- 1) de le terminer (car il n'a jamais été fini)
- 2) de faire un peu d'argent (et de monter une entreprise si tout fonctionne correctement)

Il me semble que les droits reviennent à l'université car c'était un projet d'école.

Voici ma question :

- + Comment récupérer les droits afin de ne pas avoir de soucis si nous tirons profits du jeu.
- + Si l'université nous cède les droits (car je pense que c'est le détenteur des droits), comment faire pour ne pas que les personnes de la promotion se réclament du projet quand celui-ci sera fini ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Antoine.